



**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil National  
des Administrateurs Judiciaires  
et des Mandataires Judiciaires**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**« Solidarité entreprises Covid »**

Paris le 19/03/2020

### **Les administrateurs et mandataires judiciaires mettent en place un numéro vert pour les entreprises**

**Pour aider les entreprises à mettre en place les mesures de soutien annoncées par le gouvernement : les administrateurs et mandataires judiciaires se mobilisent avec le ministère de l'Economie et des Finances et mettent en place un NUMERO VERT GRATUIT 0 800 94 25 64 à partir de lundi 23 mars.**

Forts de leur expérience de terrain dans la prévention des difficultés et au service de l'intérêt collectif et de l'emploi, les administrateurs et mandataires judiciaires mettent en place un numéro vert gratuit qui sera actif à partir de lundi 23 mars. Initiative conjointe du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ) et du ministère de l'Economie et des Finances (Direction Générale des Entreprises et Commissaires à la Restructuration et à la Prévention) et en lien avec le Président de la Conférence Générale des Juges Consulaires, ce dispositif mobilisera dans chaque région la quasi-totalité de la profession pour aider les entreprises à s'approprier et appliquer les mesures de soutien annoncées par le Président de la République, le Premier ministre et le ministre de l'Economie et des finances pour accompagner les entreprises à faire face à la crise du coronavirus, comme le report des charges sociales et des créances fiscales, le rééchelonnement de crédits bancaires et le déclenchement des mesures de soutien proposées par Bpifrance

Cette opération nationale dont les détails (horaires, FAQ en ligne sur site [cnajmj.fr](http://cnajmj.fr), e-mail contact...) seront communiqués cette semaine, sera également relayée par les associations de professionnels du redressement des entreprises en difficulté, ainsi que par les juridictions spécialisées.

Pour Thomas Courbe, Directeur général des entreprises, « *l'État, avec les services de la DIRECCTE dans chacune des régions, est en première ligne pour accompagner les entreprises à faire face aux difficultés immenses posées par la crise du Covid19. Pour gagner ce combat, nous faisons le choix résolu de la mobilisation collective, comme l'illustre ce partenariat fort avec le CNAJMAJ dont je salue le sens des responsabilités, afin de renforcer l'impact et la réactivité de nos interventions et augmenter le nombre des entreprises accompagnées* ».

## **Direction Générale des Entreprises**

Anne Virlogeux/Pauline Manier  
01 79 84 30 70/01 79 84 31 94

## **Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires**

*Le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires, organisme régi par la loi, représente l'ensemble des professionnels administrateurs et mandataires judiciaires inscrits. Le Conseil élabore les règles professionnelles et assure la défense des intérêts collectifs et de sauvegarde l'emploi. [www.cnajmj.fr/fr](http://www.cnajmj.fr/fr)*



Véronique Pernin - [vpernin@vpstrat.com](mailto:vpernin@vpstrat.com) - 06 61 61 61 02  
Raphael Gaftarnik - [rgaftarnik@vpstrat.com](mailto:rgaftarnik@vpstrat.com) - 06 13 01 16 74